

AVIS COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : SÉANCES DES TRIBUNAUX ITINÉRANTS DE LA COUR PROVINCIALE (WINNIPEG) EN 2014

Veillez noter que le calendrier 2014 des tribunaux itinérants de la Cour provinciale (Winnipeg) a été modifié, en vue d'améliorer la capacité de la Cour à traiter les affaires de manière efficace et dans un délai raisonnable.

1. Un certain nombre de tribunaux itinérants ont été regroupés de la façon suivante :
 - pour Teulon et Stonewall, les séances se tiendront à Stonewall;
 - pour Carman et Morden, les séances se tiendront à Morden;
 - pour Morris et Emerson, les séances se tiendront à Emerson;
 - pour Lac-du-Bonnet et Beauséjour, les séances se tiendront à Beauséjour.
2. Au lieu d'être mensuel, le calendrier se base maintenant sur un cycle de quatre semaines. Les séances qui étaient mensuelles se dérouleront donc toutes les quatre semaines, et celles qui se tenaient deux fois par mois, toutes les deux semaines.
3. Les séances extraordinaires (séances tenues en sus des séances ordinaires des tribunaux itinérants) constituent un problème notable dans ce système, car il faut, pour chacune d'entre elles, trouver un lieu disponible et une date qui convienne à la fois au juge, à l'avocat de la défense, au procureur de la Couronne, au greffier et à l'accusé, et cela engendre souvent des retards.

Pour faire face à cette situation, deux changements ont été effectués :

- nous avons augmenté le nombre de jours de séance ordinaire pour certains tribunaux dont le nombre de séances extraordinaires est élevé;
- une séance extraordinaire pourra se tenir presque tous les jours de l'année. Lorsqu'une séance extraordinaire est nécessaire, le bureau du coordonnateur de procès désignera le lieu où elle se tiendra. Un juge sera nommé pour chaque journée et les séances extraordinaires pourront être programmées à la place d'une séance ordinaire.

En établissant ce calendrier, j'ai tenu compte des tribunaux auxquels certains avocats ont l'habitude de participer afin d'éviter des conflits, et de la demande de séances dans des régions uniquement accessibles par avion.

Pour les avocats qui participent à des tribunaux itinérants dans les centres judiciaires de Portage-la-Prairie et de Brandon, veuillez noter que trois autres tribunaux ont été regroupés :

- pour Neepawa et Minnedosa, les séances se tiendront à Minnedosa;
- pour Amaranth et Sandy Bay, les séances se tiendront à Sandy Bay;
- pour Killarney et Boissevain, les séances se tiendront à Boissevain.

DÉLIVRÉ PAR :

« Document original signé par : »

**Ken Champagne, juge en chef
(Manitoba)**

DATE : le 12 mars 2013